

GRILLE TARIFAIRE FORMATIONS – 2026 2027

Formations	statut stagiaire	statut apprenti	nb semaine de formation	prix de la semaine	provision voyage d'étude	participation annuelle OPCO (pour un interne)	TOTAL ANNUEL	Sur 10 mois	Assurance	Cotisation à l'association de la MFR	Abonnement au lien des familles	TOTAL cotisations rentrée
			1	2	3		(1x2)+3		4	5	6	4+5+6
4e d'orientation	x		17	146,00 €	200,00 €		2 682,00 €	268,20 €	40,00 €	35,00 €	12,00 €	87,00 €
3e d'orientation	x		17	146,00 €	200,00 €		2 682,00 €	268,20 €	40,00 €	35,00 €	12,00 €	87,00 €
BAC PRO 2nde productions	x		16	146,00 €	200,00 €		2 536,00 €	253,60 €	40,00 €	35,00 €	12,00 €	87,00 €
BAC PRO 1ère Agroéquipement	x		18	146,00 €	200,00 €		2 828,00 €	282,80 €	40,00 €	35,00 €	12,00 €	87,00 €
BAC PRO Term Agroéquipement	x		18	146,00 €			2 628,00 €	262,80 €	40,00 €	35,00 €	12,00 €	87,00 €
CAP 1 maintenance de matériels		x	12	146,00 €	200,00 €	564	1 388,00 €	138,80 €		35,00 €	12,00 €	47,00 €
CAP 2 maintenance de matériels		x	12	146,00 €		564	1 188,00 €	118,80 €		35,00 €	12,00 €	47,00 €
BAC PRO 2nde productions		x	16	146,00 €	200,00 €	768	1 768,00 €	176,80 €		35,00 €	12,00 €	47,00 €
BAC PRO 1ère Agroéquipement		x	18	146,00 €	200,00 €	864	1 964,00 €	196,40 €		35,00 €	12,00 €	47,00 €
BAC PRO Term Agroéquipement		x	18	146,00 €		864	1 764,00 €	176,40 €		35,00 €	12,00 €	47,00 €

2: *Prix de la semaine Interne* : Frais liés à la vie résidentielle, l'hébergement et la restauration.

Dans le cadre des formations en MFR, la vie résidentielle en internat est obligatoire. Dérogation possible sur dossier de motivation validé en Conseil d'Administration.

Participation OPCO : Pour les apprentis UNIQUEMENT (du secteur privé et associatif) les Opérateurs de compétences (OPCO) prennent en charge une partie des frais de restauration (3 € par repas midi et soir) et d'hébergement (6 € par nuit) des apprentis.

3: *La participation aux séjours d'études* et actions de mobilité prévus dans le cadre de la formation est obligatoire. Une provision est demandée au titre des frais annexes estimés du séjour (hébergement, restauration). L'écart entre la provision versée et le coût réel, déduction faite des actions de financement réalisées par les jeunes, peut donner lieu à une participation supplémentaire.

4: *Adhésion annuelle obligatoire assurance stage*. Tarif par famille, payé en une fois par chèque avec le retour du dossier

5: *Adhésion annuelle à l'association* (cotisation). Tarif par famille, payé en une fois par chèque avec le retour du dossier

6: *Adhésion annuelle au lien* (journal des familles des MFR). Tarif par famille, payé en une fois par chèque avec le retour du dossier

Modalité du règlement :

- cotisations de rentrée : 87 € ou 47€ (selon le statut) à verser par chèque avec le retour du dossier.
- 10 échéances de septembre à juin par prélèvement
(mandat de prélèvement à nous retourner complété et signé accompagné d'un RIB)

REMBOURSEMENT ABSENCE JUSTIFIEE :

Pour toute absence justifiée (certificat médical ou arrêt de travail remis sous 48h) supérieure à une semaine consécutive, la part correspondant à l'internat (hébergement, restauration) fera l'objet d'un remboursement calculé au prorata temporis du nombre de semaines d'absence effective.

En cas d'exclusion (mise à pied) ou en cas de renvoi lié au travail et/ou au comportement, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de changement de régime d'interne à demi pensionnaire ; en cours d'année scolaire, pour raisons personnelles, aucun remboursement ne sera effectué.